



Certificat de situation administrative

(Articles L.322-2 et R.322-4 du code de la route)

Identification du véhicule

Numéro d'immatriculation du véhicule	BY592KV
Date de première immatriculation du véhicule	30/11/2011
Numéro VIN du véhicule (ou numéro de série)	V********3
Marque	PEUGEOT

Situation Administrative du véhicule

Opposition au transfert du certificat d'Immatriculation (OTCI)	Non
Immatriculation suspendue	Non
Opposition véhicule endommagé	Non
Immatriculation annulée	Non
Procédure de réparation contrôlée	Non
Véhicule volé	Non
Déclaration valant saisie	Aucune
Certificat d'immatriculation volé	Non
Gage	Aucun
Certificat d'immatriculation perdu	Non
Certificat d'immatriculation duplicata	Non

Historique du véhicule

20/11/2017 Changement de titulaire

20/11/2017 Cession (vente)

08/11/2017 Cession (vente)

08/11/2017 Achat ou reprise par un professionnel

03/05/2016 Cession (vente)

03/05/2016 Changement de titulaire

30/11/2011 Première immatriculation d'un véhicule neuf

Certificat attestant la situation administrative au :

mercredi 28 août 2024 (généré le samedi 31 août 2024 à 09:27)

La valeur du certificat de situation administrative détaillé ne saurait excéder 15 jours, les données étant susceptibles d'évoluer. Le QR code ci-contre renvoie au site https://histovec.interieur.gouv.fr - il permet de vous assurer de la conformité des informations retranscrites et de leurs mises à jour. Ce code sera disponible jusqu'au changement de titulaire et au plus tard jusqu'au 29 septembre 2024. Au-delà, un nouveau rapport devra être généré.

